

MAIRIE D'ORTHEZ**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 12 AVRIL 2022**

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. WILS, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme DARSAUT, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mme FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. VIVES (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRETÁIRE DE SÉANCE : Mme PICHAUREAU

22 - 46 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA CAMPAGNE DE RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu l'arrêté complémentaire n°05/EAU/40 du 22 avril 2005 à l'arrêté préfectoral n° 64-2020-09-24-006 du 27/09/2020 autorisant, au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement, la station d'épuration d'Orthez-Sainte-Suzanne,

Vu, en particulier, l'article 2 de l'arrêté complémentaire, spécifiant l'obligation faite à la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de réaliser en 2018 puis en 2022 une campagne de recherche de la présence de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées,

Vu les possibilités d'aides financières inscrites dans le programme d'aides de l'Agence de l'Eau en vigueur à hauteur de 50 %,

Une consultation a été réalisée auprès de 3 laboratoires agréés et a abouti à l'attribution du marché au laboratoire CARSO pour un montant maximal de 16 128,00 € TTC.

Considérant que les crédits dédiés à cette opération ont été inscrits au budget primitif de l'assainissement 2022,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 avril 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au montage financier de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 12 avril 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Affiché en Mairie le

Le Maire d'ORTHEZ,
François HANON

